



PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS

■  
Direction de la stratégie  
et des partenariats internationaux

# ■ GUIDE PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT SORTANT 2026-2027 *en programme d'échange (outgoing)*

## **Pôle mobilité**

Direction de la stratégie et des partenariats internationaux (DSPI)

Centre Panthéon, salle 5  
12, place du Panthéon, 75005, Paris  
Escalier M, 2<sup>e</sup> étage

### **Horaires d'ouverture au public :**

Mardi et jeudi : 9h30-11h30  
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

## VOS INTERLOCUTEURS

*Coordinatrices mobilité sortante :*

**Gisela MACHADO OLMOS**

☎ : +33 (0)1 44 41 55 36

**Dyenifer MATOS**

☎ : +33 (0)1 44 41 47 13

✉ : [outgoing@assas-universite.fr](mailto:outgoing@assas-universite.fr)

*Bourses de mobilité :*

**Emmanuel HUGON**

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 17

**Flora HADDAG**

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 84

✉ : [bourses.mobilite@assas-universite.fr](mailto:bourses.mobilite@assas-universite.fr)

*Coordinatrice des programmes d'échanges :*

**Alina CORNEA-PECHEREAU**

☎ : +33 (0)1 44 41 55 34

Merci de consulter régulièrement votre messagerie @assas-universite.org, y compris le dossier « Indésirables ». **La DSPI communique uniquement sur la messagerie étudiante de Paris-Panthéon-Assas.**

En conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données seront transmises à l'université partenaire. Contact DPO à Assas : [dpo@assas-universite.fr](mailto:dpo@assas-universite.fr)

**L'ensemble des documents mentionnés dans ce guide est disponible sur le site web de l'université :**

**[www.assas-universite.fr](http://www.assas-universite.fr)**

**Rubriques :** International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > Etudiants sélectionnés : à savoir

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Vous avez été sélectionné pour effectuer une mobilité au sein d'une université partenaire** dans le cadre d'une convention bilatérale ou d'un accord Erasmus+ (*cf tableaux de destinations*).

**Votre participation au programme d'échange est conditionnée :**

Pour tous les départs sans distinction du niveau académique :

- **À la validation de votre année académique**, même en session de rattrapage.
- **À votre admission dans l'université partenaire** qui garde un droit de regard sur votre candidature.

Conditions supplémentaires pour les départs en master 1 :

- **À votre admission à un master de Paris-Panthéon-Assas.**

### **ATTENTION :**

1. Tous les masters **ne permettent pas la participation en programme d'échange**. Nous vous invitons à **vérifier le règlement de votre master** sur le site de l'université, à l'adresse suivante : <https://www.assas-universite.fr/fr>, dans l'onglet « Formation » de chaque master, puis dans la section « Organisation », sous la rubrique « Règles spécifiques ».

2. Il est impératif que vous **informiez le directeur de votre master** de votre participation à un programme d'échange et que vous lui **communiquiez vos choix de matières**.

**En cas de désistement avant votre départ (pour motif sérieux et justifié par écrit), veuillez en informer vos coordinateurs du Pôle mobilité dans les meilleurs délais.**

## I. DEMARCHES A EFFECTUER AVANT VOTRE DEPART A L'ETRANGER

### Participer à la réunion de préparation au départ

Cette réunion est organisée après les examens du second semestre. Nous répondrons à toutes vos questions lors de cette réunion.

### ⇒ DEMARCHES UNIVERSITAIRES

#### S'inscrire à l'université d'accueil

Une fois sélectionné pour un départ en programme d'échange, le Pôle mobilité procède à votre nomination auprès de l'établissement partenaire. Vous devez ensuite effectuer des démarches de candidature et d'inscription auprès de votre université d'accueil.

Les instructions vous sont **envoyées directement par e-mail** par le partenaire ou sont également disponibles sur le site web de l'université d'accueil.

**A noter :** Pour obtenir des **documents traduits en anglais**, il relève de votre responsabilité de vérifier auprès de l'université d'accueil si cette dernière exige une traduction libre ou une traduction assermentée.

Pour les traductions assermentées, une liste de professionnels est souvent disponible sur les sites des ambassades / consulats.

**ATTENTION :** *les dates limites d'envoi des dossiers de candidature sont à respecter. Il relève de **votre responsabilité de faire toutes les démarches auprès de l'université d'accueil dans les délais impartis.***

#### Se réinscrire à l'université Paris-Panthéon-Assas

Vous devez obligatoirement procéder à la **réinscription administrative et pédagogique** dans les délais imposés par la scolarité. Vous vous acquittez alors de vos droits universitaires à Panthéon-Assas.

**Lors de votre inscription administrative (IA)**, vous devez bien indiquer que vous participez à un programme d'échange « sortant » avec le nom du pays dans lequel vous partez en échange.

**Lors de votre inscription pédagogique (IP)**, vous devez respecter le schéma ci-dessous :

- Si vous partez au semestre 1, vous devez effectuer votre IP uniquement pour le semestre 2 ;
- Si vous partez au semestre 2, vous devez effectuer votre IP uniquement pour le semestre 1 ;
- Si vous partez pour l'année académique, il n'est pas nécessaire de réaliser votre IP.

#### Remplir le contrat de mobilité

Si vous êtes étudiant **Erasmus+**, vous devez obligatoirement compléter et signer, **de façon manuscrite**, le contrat de mobilité **en deux exemplaires** et envoyer les **deux exemplaires originaux par courrier postal** à la Direction de la Stratégie et des Partenariats Internationaux (DSPI), à l'attention de Emmanuel HUGON.

Ce contrat fixe vos obligations liées à votre statut d'étudiant(e) Erasmus+.

Pour toute question relative à ce document, nous vous invitons à contacter l'adresse suivante : [bourses.mobilite@assas-universite.fr](mailto:bourses.mobilite@assas-universite.fr).



Ce document est accessible depuis le site internet : [www.assas-universite.fr](http://www.assas-universite.fr)

Rubriques : *International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > Etudiants sélectionnés : à savoir*

### **Etablir votre Learning Agreement**

Le Learning Agreement fixe le choix des cours dans l'université d'accueil. Il s'agit d'un contrat tripartite, de ce fait, il doit **obligatoirement être signé par l'ensemble des parties**, soit :

- L'étudiant ;
- L'université Paris-Panthéon-Assas ;
- L'université d'accueil ;

Vous devez établir votre Learning Agreement avant le **11 juillet** si vous partez au **semestre 1**, et le faire parvenir par email au Pôle mobilité. Si vous partez au **semestre 2**, la date limite est le **11 décembre**.

À ces dates, si la liste de cours proposée par l'université d'accueil n'est pas encore disponible ou n'est pas définitive, nous vous remercions de ne pas nous transmettre votre Learning Agreement et d'attendre que votre choix de cours soit finalisé.

Dans tous les cas, le Learning Agreement doit être envoyé au plus tard **15 jours** avant le début de la mobilité.

Une fois le Learning Agreement reçu, vos choix de cours seront soumis à votre professeur responsable de l'échange à Paris-Panthéon-Assas pour validation. Le document vous sera ensuite retourné afin d'être signé par le coordinateur de votre université d'accueil. Vous devrez enfin transmettre, par email, le Learning Agreement dûment signé par l'ensemble des parties au Pôle mobilité.

**A noter** : La procédure relative au Learning Agreement pourrait être dématérialisée à partir de cette année. Le cas échéant, des informations complémentaires concernant les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle procédure seront communiquées ultérieurement aux étudiants.

⇒ **Veuillez compléter le Learning Agreement en suivant les consignes ci-dessous :**

<b>Pour les étudiants partant dans le cadre d'un accord Erasmus+</b>	<b>Pour les étudiants partant dans le cadre d'un accord bilatéral</b>
Vous devez <b>obligatoirement</b> obtenir un minimum de <b>30 crédits ECTS par semestre</b> et <b>60 crédits ECTS</b> pour un <b>séjour d'une année</b> .	La correspondance entre le nombre de crédits européens (ECTS) et le nombre de crédits étrangers <b>est établi par votre université d'accueil et par Paris-Panthéon-Assas</b> . Pour toute question relative au nombre de crédits auquel vous devez vous inscrire, merci de <b>contacter le Pôle Mobilité</b> .

**Pour l'ensemble des étudiants :**

- Veillez à **choisir des matières qui restent dans votre champ disciplinaire** : droit / science politique / information-communication / économie / gestion.
- Veillez à **respecter la trame pédagogique de votre cursus et votre spécialisation**, disponible sur le site de l'université dans la maquette de formation, notamment dans le cadre d'un échange en master.
- Certaines destinations font l'objet d'instructions spécifiques, qui sont consultables le cas échéant sur  **votre espace Mobility-Online**.
- Avant de faire votre choix de cours, **vérifiez les prérequis** de l'université d'accueil.  
**Faites attention** au niveau académique demandé, à la **connaissance disciplinaire préalable**, à la **maitrise de logiciels** et à l'**organisation pratique**, comme la compatibilité de votre emploi du temps. Veuillez vous renseigner auprès du coordinateur dans votre université d'accueil.
- Vous pouvez choisir un **cours de langue étrangère**, qui peut être la langue d'enseignement ou la langue du pays de votre université d'accueil, **pour un maximum de 4 crédits ECTS** ou de **3 h de cours de langues pour l'ensemble de l'année académique** (sous réserve de l'accord du professeur responsable).

**A noter** : En cas de **désaccord** de votre enseignant responsable de Paris-Panthéon-Assas, **vous devez modifier votre Learning Agreement selon les conseils de l'enseignant** et le faire valider à nouveau par le responsable de l'échange à Paris-Panthéon-Assas et à l'université d'accueil.

**Attention** : **Votre semestre ou année à l'étranger ne sera pas validé si :**

- Le Learning agreement n'est pas signé par l'ensemble de parties ;
- Le Learning agreement ne respecte pas le nombre de crédits ;
- Les matières ne correspondent pas à celles de votre relevé de notes final et officiel.

⇒ **DEMARCHES ADMINISTRATIVES (permis de séjours, visa, etc.)**

Les sites ressources pour trouver des informations pratiques sont les suivants :

- Ambassade de France du pays dans lequel vous allez séjourner ;
- France Diplomatie ;
- L'université partenaire.

## Remplir les démarches relatives à l'immigration

Veillez consulter le site web de l'ambassade de France du pays dans lequel vous allez séjourner. Vous devrez remplir les démarches administratives requises (ex : visa, permis de séjour) en fonction de votre statut d'étudiant et de la durée du séjour.

Veillez à posséder un **passport valide** pour effectuer toutes démarches relatives à votre séjour dans un pays étranger.

**A noter** : Certains pays vous demandent des **tests officiels de langue** (IELTS, TOEFL) pour obtenir **un titre de séjour**.

**Attention** : Certaines démarches administratives, comme la délivrance de visa ou de passeport **ont des délais longs** (plusieurs mois), **veillez donc à anticiper** toutes démarches nécessaires à l'obtention de vos permis de séjourner sur un territoire en fonction de votre nationalité.

## S'enregistrer en ligne auprès du consulat français dans le pays d'accueil

Cette démarche est fortement conseillée.

- **Séjour de moins de 6 mois** :
  - o Inscription sur la plateforme [Ariane](#) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **Séjour de plus de 6 mois** :
  - o Inscription au Registre des Français établis hors de France (inscription consulaire), via le portail [Service-Public.fr](#) ou auprès du consulat compétent.

*Pensez à demander votre radiation du registre des Français établis hors de France, une fois votre échange terminé.*

## ⇒ AIDES FINANCIERES

### Faire vos demandes de bourses

La DSPI gère les bourses suivantes :

- Bourse Erasmus+ ;
- Aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Aide à la mobilité de la Direction de la Stratégie et des Partenariats Internationaux (DSPI).

Ces aides sont à **destination des étudiants inscrits en licence, master ou doctorat sélectionnés pour réaliser un séjour à l'étranger** dans le cadre d'un **échange** (accord Erasmus+ ou convention bilatérale).

Les informations relatives aux demandes de bourse (conditions d'éligibilité, dossier de candidature et contacts) sont disponibles sur le site web de l'université, à la rubrique International.

Des réunions d'informations sont par ailleurs proposées le 8 et le 9 juin 2026.



Veillez trouver toutes les informations relatives aux bourses sur le site web de l'université :

[www.assas-universite.fr](http://www.assas-universite.fr)

Rubriques : *International > Financement*

## ⇒ SANTE

### Souscrire à une assurance maladie internationale

- Si vous partez dans un **pays de l'Union Européenne**, vous devez demander la **Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** à votre centre de sécurité sociale. La demande peut être effectuée en ligne, minimum 1 mois à l'avance.
- Si vous partez dans un **pays en dehors de l'Europe**, vous devez veiller à souscrire à une **assurance** qui vous couvre (**maladie et rapatriement**) pendant toute la durée de votre séjour.
- Particularité pour le Québec :  
Formulaire SE 401-Q-106 à remplir : nécessite la signature du Pôle mobilité et de la CPAM avant le départ. **Veillez contacter votre CPAM sur votre compte Ameli.**

## ⇒ LOGEMENT

### Rechercher un logement

Vérifiez si vous pouvez faire une demande de logement au moment de l'envoi de votre dossier d'admission. **L'université partenaire aura souvent une section sur l'hébergement sur son site web** et/ou vous fournira des informations lors de l'envoi de votre lettre d'admission.

*Nous vous déconseillons de vous engager financièrement avant d'être sûr(e) de partir en échange (lettre d'admission reçue ; année à Panthéon-Assas précédant l'échange validée).*

*Nous vous conseillons de privilégier, dans la mesure du possible, les options modifiables ou remboursables.*

## ⇒ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Consulter les rapports de fin de séjour

Vous trouverez dans les rapports de fin de séjour un retour d'expérience des étudiants partis en mobilité et des informations pratiques (*choix des cours, procédures administratives, logement, budget*) sur la plateforme dédiée aux rapports de fin de séjour, en cours de publication.

Un e-mail contenant le lien d'accès vous sera envoyé dès sa mise en ligne.

### Passer le test et s'inscrire aux cours de langue en ligne pour les étudiants Erasmus+

Si vous êtes étudiant(e) Erasmus+, il est fortement conseillé de passer le test de langue d'EU Academy. Vous aurez ensuite la possibilité d'accéder à des cours de langue en ligne sur la plateforme EU Academy pendant toute la durée de votre séjour. Les cours sont optionnels mais fortement recommandés.

Le test et les cours peuvent concerner la langue de votre choix, langue d'enseignement ou langue du pays d'accueil.



Voici le lien pour accéder à la plateforme EU Academy : <https://academy.europa.eu/> . Pour se connecter, [suivre les instructions](#). Pour trouver les tests de langue, rechercher « placement test » selon la langue (par exemple « English Placement Test » ou German Placement Test »...). Vous pourrez ensuite également accéder aux cours de langue.

## II. CONSIGNES A RESPECTER LORS DE VOTRE SEJOUR DANS L'UNIVERSITE D'ACCUEIL :

### ⇒ Respecter le Learning Agreement

Si vous souhaitez **apporter des modifications** à votre Learning Agreement initial, vous devez **en faire la demande à l'avance** auprès du Pôle Mobilité, qui le soumettra à l'enseignant responsable.

Ce **Learning Agreement doit impérativement être respecté** pour que, à votre retour, votre année ou votre semestre à l'étranger puisse être validé.

### ⇒ Passer les examens

Vous êtes **soumis(e) au règlement des études et des examens de votre université d'accueil.**

**En cas d'échec à un examen** vous êtes tenu(e) de vous renseigner et de **passer le rattrapage dans l'université d'accueil** si celui-ci est proposé.

**Aucun rattrapage ne peut être organisé à Paris-Panthéon-Assas à votre retour.**

### ⇒ Faire signer l'attestation d'arrivée et de fin séjour

Au début et à la fin de votre mobilité à l'étranger, vous devez faire **signer l'attestation par le coordinateur de l'université d'accueil** et la renvoyer par mail au Pôle Mobilité à l'adresse [outgoing@assas-universite.fr](mailto:outgoing@assas-universite.fr).

**L'interruption d'un séjour dans une université étrangère n'est possible qu'en cas exceptionnel (maladie, problèmes nécessitant le retour de l'étudiant).**

**L'interruption doit être appuyée de pièces justificatives et demandée au Pôle mobilité par écrit avant le retour définitif.**

### III. A LA FIN DE VOTRE SEJOUR

#### ⇒ Transmettre votre relevé des notes

Le relevé de notes **officiel** délivré par l'université d'accueil fera foi pour justifier des matières suivies et des résultats obtenus lors de votre séjour.

Il relève de votre responsabilité de transmettre, par mail, le relevé de notes officiel (*tampon et signature*) au pôle mobilité.

#### ⇒ Remplir le rapport de fin de séjour

Tous les étudiants en échange doivent **remplir et envoyer par email** au Pôle mobilité le **rapport de fin de séjour**. Il reste anonyme et servira à l'information des futurs candidats aux programmes d'échange.

#### ⇒ Remplir l'enquête Erasmus+

Si vous êtes en échange **Erasmus+**, vous devez **compléter obligatoirement en ligne une enquête Erasmus+** dans **un délai de 30 jours calendaires** suivant la réception de la notification vous invitant à le faire.

Ce rapport doit être complété de manière sérieuse. Il nous permet de faire le bilan de l'année écoulée et sert à l'évaluation de l'université par l'agence nationale Erasmus.

#### ⇒ Faire valider vos résultats

Les notes obtenues à l'étranger sont converties selon **un barème établi** par Paris-Panthéon-Assas (disponible sur votre espace Mobility-Online) et votre **moyenne** sera établie et enregistrée dans votre dossier universitaire.

**Pour les séjours au semestre :** La moyenne obtenue fera l'objet d'une **compensation** avec les notes obtenues pendant le semestre effectué à Panthéon-Assas.

**Pour les séjours d'une année :** Un relevé de notes unique est délivré à la fin de l'année, le relevé « intermédiaire » du semestre n'est pas délivré.

**A noter :** Le relevé de notes de la période d'échange délivré par l'Université Paris-Panthéon-Assas contient uniquement la **moyenne** générale obtenue, la **mention** ainsi que le **nombre de crédits** obtenus, sans mention du détail des matières. Le relevé de notes obtenu à l'université d'accueil justifie le détail des enseignements suivis.

**Les barèmes sont établis par les professeurs responsables des programmes d'échange, en vue de transcrire les notes étrangères dans le système de notation exigeant de Paris-Panthéon-Assas.**

**Les barèmes sont effectifs et définitifs, pour l'année académique en cours, et non modifiables selon les situations personnelles et les résultats obtenus par les étudiants.**

## IV. Tableau récapitulatif des documents

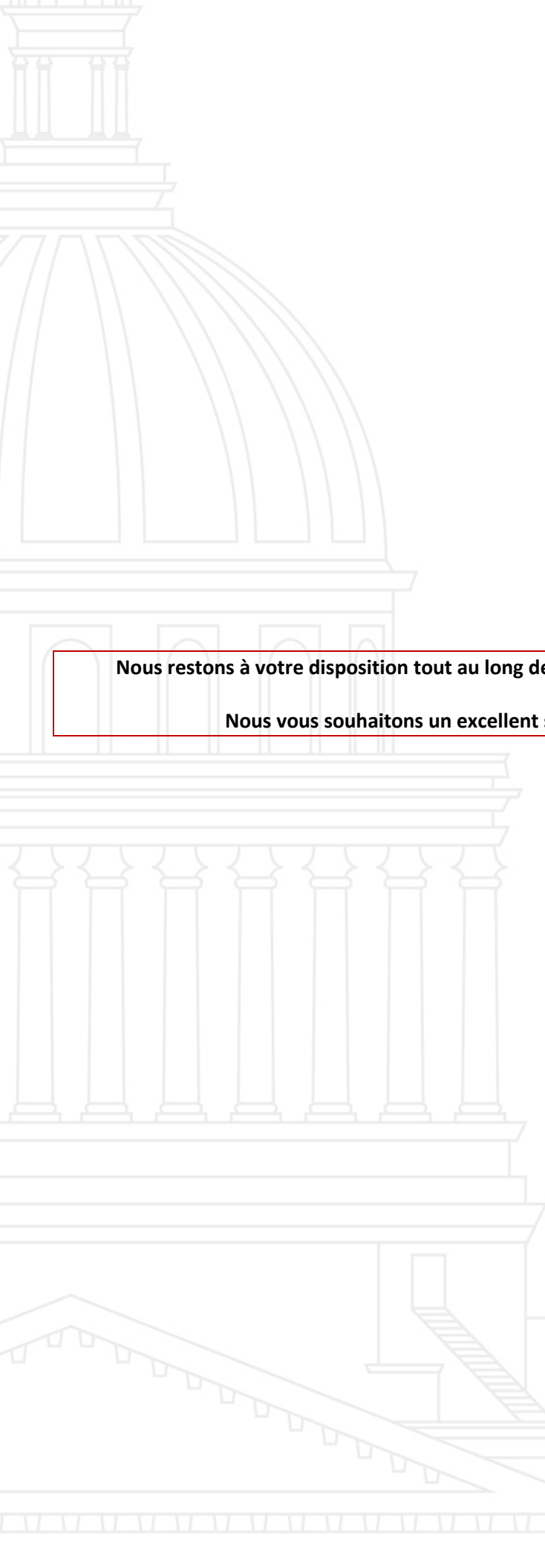
### ⇒ Avant la mobilité

Dates	Nom du document	Etudiants concernés	Instructions	Où trouver le document ?	A qui envoyer le document ?
Le 30/06	Le contrat de mobilité	Erasmus+	Envoyez ce contrat de mobilité <b>signé de manière manuscrite, en 2 exemplaires</b> par voie postale.  Veuillez remplir les sections du document : - Informations personnelles - Données bancaires - La période de mobilité - Niveau linguistique	Le document est disponible sur le Site internet : <a href="#">Accueil &gt; International &gt; Partir étudier à l'étranger &gt; En Programme D'échange Erasmus Etc &gt; Étudiants sélectionnés : à savoir</a>	Bourses de mobilité  Université Paris-Panthéon-Assas, DSPI, 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05
1 <sup>er</sup> semestre : 11/07  2 <sup>nd</sup> semestre : 11/12	Le learning agreement	Tous les étudiants	Veuillez-vous référer aux instructions du GUIDE de l'étudiant sortant en programme d'échange.	Le document est disponible sur le site internet : <a href="#">Accueil &gt; International &gt; Partir étudier à l'étranger &gt; En Programme D'échange Erasmus Etc &gt; Étudiants sélectionnés : à savoir</a>	<a href="mailto:outgoing@assas-universite.fr">outgoing@assas-universite.fr</a>
Dès votre arrivée dans l'université d'accueil	Attestation de présence à l'arrivée	Tous les étudiants	Complétez la partie « Certificate of arrival », puis, envoyer un scan de ce document.  Veuillez à garder précieusement ce document pour la fin de votre séjour.	Le document est disponible sur le Site internet : <a href="#">Accueil &gt; International &gt; Partir étudier à l'étranger &gt; En Programme D'échange Erasmus Etc &gt; Étudiants sélectionnés : à savoir</a>	<a href="mailto:outgoing@assas-universite.fr">outgoing@assas-universite.fr</a>

⇒ **Après la mobilité**

Dates	Nom du document	Etudiants concernés	Instructions	Où trouver le document ?	A qui envoyer le document ?
<b>Au moment du départ</b>	<b>Attestation de présence à la fin de séjour</b>	Tous les étudiants	Faites signer la partie « Certificate of departure » par votre université d'accueil avant votre départ.  Envoyez le scan PDF de votre document signé.	Le document est disponible sur le Site internet : <a href="#">Accueil &gt; International &gt; Partir étudier à l'étranger &gt; En Programme D'échange Erasmus Etc &gt; Étudiants sélectionnés : à savoir</a>	<a href="mailto:outgoing@assas-universite.fr">outgoing@assas-universite.fr</a>
<b>A la fin du séjour, dès réception</b>	<b>Relevé de notes</b>	Tous les étudiants	Envoyez le relevé officiel complet avec tampon et signature.	Veillez-vous adresser à votre université d'accueil.	<a href="mailto:outgoing@assas-universite.fr">outgoing@assas-universite.fr</a>
<b>Dans le mois qui suit votre fin de séjour</b>	<b>Le rapport de fin de séjour</b>	Tous les étudiants	Complétez anonymement le document.	Le document est disponible sur le Site internet : <a href="#">Accueil &gt; International &gt; Partir étudier à l'étranger &gt; En Programme D'échange Erasmus Etc &gt; Étudiants sélectionnés : à savoir</a>	<a href="mailto:outgoing@assas-universite.fr">outgoing@assas-universite.fr</a>
<b>Dès réception du lien de connexion</b>	<b>L'enquête ERASMSUS +</b>	Erasmus+	Répondez à l'enquête.	L'agence ERASMUS + ( <i>et non la DSPI</i> ) vous envoie à la fin de votre mobilité, en temps voulu, le lien de connexion pour compléter cette enquête.  Veillez consulter vos emails et spams.	À remplir en ligne (Pour toute information complémentaire, veuillez contacter <a href="mailto:bourses.mobilite@assas-universite.fr">bourses.mobilite@assas-universite.fr</a> )

**La non transmission des documents requis engendra des conséquences sur la validation de votre semestre ou de votre année académique à l'étranger et le cas échéant, sur le versement de la bourse.**



**Nous restons à votre disposition tout au long de votre séjour, en même temps que votre université d'accueil.**

**Nous vous souhaitons un excellent séjour d'études au sein de l'université partenaire.**